

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2428)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Holroyd

à l'amendement n° 111 de M. Potier

APRÈS L'ARTICLE 10

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« 3° Au 3° du I de l'article L. 227-2-1, le mot : « troisième » est remplacé par le mot :
« quatrième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.